
Adresse de la société populaire de Brutus-le-Bourg (Nièvre) qui annonce des dons patriotiques, dont un cavalier armé et équipé, et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Brutus-le-Bourg (Nièvre) qui annonce des dons patriotiques, dont un cavalier armé et équipé, et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 336;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28344_t1_0336_0000_1

Fichier pdf généré le 30/03/2022

38

La société populaire de Brutus-le-Bourg, département de la Nièvre, annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier jacobin, et que les dépouilles des églises de cette commune, d'où le fanatisme a disparu, sont en route pour Paris. Elle remercie la Convention nationale de ses sublimes travaux, de son imposante énergie contre les conspirateurs et les traîtres, et lui demande de demeurer à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République soient terrassés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Brutus-le-Bourg, s.d.] (2).

« De bons villageois composant une société populaire, viennent mêler leur tribut d'éloges à celui qu'on vous offre de toutes parts; ils ont connu vos immenses travaux, votre amour pour le peuple, votre énergie pour soutenir sa cause; ils ont juré de vous rester fidèles et viennent aujourd'hui vous le dire avec confiance et simplicité.

Oui, Législateurs, le génie de la liberté triomphera par vous de tous les obstacles; Pourrions-nous en douter après tous les miracles révolutionnaires que votre prudence et votre fermeté ont opérés pour le salut du peuple. Dépositaires de la foudre nationale, avec quel succès vous l'avez dirigée contre les traîtres et les conspirateurs. Le tyran frappé, son trône réduit en poudre; Lyon, l'infâme Toulon rendus à la liberté, tous les vils suppôts du fédéralisme expirant sous le glaive de la loi, voilà vos titres à la reconnaissance des républicains.

Une nouvelle trame était ourdie contre la liberté, des scélérats abusant de la confiance du peuple étaient résolus de l'assassiner, Hébert et ses infâmes complices en voulaient à la Convention et aux Jacobins...

O génie de la République! tu n'as pas permis qu'elle succombât et les monstres ont expié leurs forfaits. Serrez-vous, braves Montagnards, soyez unis et le peuple est encore une fois sauvé. Nous ne reconnaissons d'autre point de ralliement que la Convention, d'autre secte républicaine que les Jacobins. Nous vous envoyons les dépouilles de nos églises et l'assurance que partout le fanatisme est aux abois. Notre société fait aussi le don d'un cavalier jacobin, monté, armé et équipé; elle demande quelle sera sa destination; enfin elle jure attachement et fidélité à la Montagne, la mort des tyrans et des conspirateurs et vous invite à rester à votre poste jusqu'à ce que la guerre de la liberté soit terminée. »

FIRINOY (présid.), CORNU (secrét.),
DEMOYON, BEAUMEL.

39

Le citoyen Drouère, au nom du comité de surveillance de la commune d'Igé, adresse à la Convention nationale copie d'un procès-verbal de ce comité, qui constate que les habitants de cette commune ont arrêté qu'il sera fait directement à la Convention l'envoi de l'argenterie de leur ci-devant église.

Il félicite la Convention sur ses travaux, et l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Igé, 8 vent. II; au présid. de la Conv.] (2).

« Citoyen,

Nous t'adressons ci-joint, copie du procès-verbal de la délibération que nous avons passé le quintidi de ce mois concernant l'envoi de dépouilles de notre église. Tu verras en la lisant notre dévouement pour la Convention nationale et la patrie. Nous mettons demain 9 marcs d'argenterie à la messagerie à ton adresse, provenant de notre église n'ayant autre chose à envoyer, point d'ornement doré ou galonné en or ou argent. Nous t'invitons à nous en accuser la réception, et la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à la paix. La félicitons de ses travaux. S. et F. »

DROUÈRE (commissaire des ass. prim.).

[Extrait des reg. du C. révol.]

Aujourd'hui 5 ventôse de l'An II de la République une et indivisible, le Comité de surveillance de la commune d'Igé, district de Belême, département de l'Orne, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, s'est rendu en corps à la Chambre commune où étaient les maire, officiers municipaux, agent national et le conseil général, présidés par le citoyen François Pequigneau, maire; le citoyen Drouère, membre du conseil de surveillance et commissaire des assemblées primaires, a porté la parole et a dit: Citoyens, il existe en cette commune de l'argenterie superflue, un calice, une patène et une custode. La nation, a besoin de ces objets pour les convertir en numéraire et faire la guerre aux tyrans coalisés pour détruire notre sainte liberté, nous devons donc en faire le sacrifice, nous devons tout faire pour notre patrie. L'assemblée a répondu par l'organe de son président: nous n'avons rien de plus à cœur que d'être utiles à la nation, mais il y a encore des âmes faibles et timorées qui pourraient le trouver mauvais, je demande que l'assemblée aille en corps trouver le citoyen Gondouin, ministre du culte catholique qui se fera un grand plaisir de les éclairer par son patriotisme et sa fermeté; il ne manquera pas de les y faire consentir et nous mettra hors des reproches qu'ils pourraient nous faire. L'assemblée a parti en corps et s'est rendue chez le citoyen ministre. Le président lui a fait part de l'inten-

(1) P.V., XXXVI, 137. B⁴ⁿ, 7 flor. et 14 flor. (2^e suppl^t). C'est la commune de Saint-Révérien.

(2) C 301, pl. 1078, p. 29.

(1) P.V., XXXVI, 138. B⁴ⁿ, 7 flor. et 14 flor. (2^e suppl^t).

(2) C 301, pl. 1078, p. 30, 31.